



Classement de mon terrain en zone verte

Par **Lecanadien_old**, le **28/07/2007** à **02:34**

J'ai hérité d'un terrain de 8,500 m² sur lequel il y a une maison de 150 ms de SHON dans laquelle mes parents habitaient. Mais la mairie (commune française en Guadeloupe) a fait exécuté un plan d'urbanisme et a déclaré le terrain comme inconstructible et zone verte. Malheureusement je n'ai pas eu connaissance de l'enquête d'utilité publique et donc je n'ai malheureusement pas pu formuler mon objection et il est maintenant trop tard pour le faire.

La valeur commerciale de ce terrain, si ce terrain était constructible (pour y ajouter un deuxième bâtiment par exemple), est de 80 euros le m². Mais la commune maintenant veut l'acheter mais pour 20 euros le m² seulement (évaluation faite par le Domaine). Bien entendu je me sens très lésé par cette situation qui m'est très détrimentaire. La mairie a-t-elle le droit d'effectuer ce déclassement du terrain en zone verte ? Si oui, quelle protection à laquelle je peux avoir droit pour éviter que l'offre d'achat faite par la mairie ne soit pas abusivement basse ?